



Direction de l'Aviation Civile
Grand-Duché de Luxembourg

INFORMATION NOTE ON DATA PROTECTION NOTICE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES

ACC3 and RA3 security validations

Validations ACC3 et RA3

The purpose of this information note is to inform data subjects on the processing of their personal data by the Directorate of Civil Aviation ("DAC") in the context of ACC3 (Air cargo third country carrier) and RA3 (Regulated agent third country) security validations.

La présente notice d'information a pour objet d'informer les personnes concernées sur le traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre des activités de la Direction de l'Aviation Civile (ci-après « DAC ») liées aux validations de sûreté aérienne de l'Union européenne pour les ACC3 (transporteur de fret ou de courrier aérien – pays tiers) et RA3 (agent habilité – pays tiers).

Identity and contact details of the controller

Direction de l'Aviation Civile (DAC)

4, rue Lou Hemmer
L-1748 Findel (Luxembourg)
Tel.: 00352 247 74900
E-Mail: civilair@av.etat.lu

Identité et coordonnées du responsable de traitement

Direction de l'Aviation Civile (DAC)

4, rue Lou Hemmer
L-1748 Findel (Luxembourg)
Tel. : 00352 247 74900
E-Mail : civilair@av.etat.lu

Purpose and legal basis for the processing

Personal data are processed for the purpose of ACC3 and RA3 validations.

Finalité et base juridique du traitement

Les données à caractère personnel sont traitées en vue de la validation de sûreté aérienne de l'Union européenne pour les ACC3 et RA3.

The legal bases for this processing are the following:

- Regulation (EC) No 300/2008 of the European Parliament and of the Council of 11 March 2008 on common rules in the field of civil aviation security and repealing Regulation (EC) No 2320/2002,
- Commission implementing regulation (EU) 2015/1998 of 5 November 2015 laying down detailed measures for the implementation of the common basic standards on aviation security.

Les bases juridiques pour ces traitements sont les suivantes :

- Règlement (CE) no 300/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et abrogeant le règlement (CE) no 2320/2002,
- Règlement d'exécution (UE) 2015/1998 de la Commission du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile.

Recipients (or categories of recipients) of the personal data

Personal data are accessible and processed by the DAC Security Department.

A public European database contains the names and contact details of the ACC3 or the RA3 security manager.

Transfer to a third country or international organisation

Personal data are transferred to the European Commission.

Period for which personal data will be stored

Personal data are stored for a maximum period of 10 years after the security manager left their position.

Right to request access to and rectification or erasure or restriction of processing and to object to processing

The data subject has the right to request from the controller access to and rectification or erasure of personal data or restriction of processing concerning the data subject or to object to processing.

Right to withdraw consent at any time

Where the processing is based on consent of the data subject, the data subject has the right to withdraw consent at any time, without affecting the lawfulness of processing based on consent before its withdrawal.

Destinataires (ou catégories de destinataires) des données personnelles

Les données à caractère personnel sont accessibles et traitées par le Département Sûreté de la DAC.

Il existe une banque de données européenne publique reprenant les noms et données de contact des responsables de sûreté de l'ACC3 ou du RA3.

Transfert vers un pays tiers ou une organisation internationale

Des données à caractère personnel sont transmises à la Commission européenne.

Durée de conservation des données personnelles

Les données à caractère personnel sont conservées pour une durée maximale de 10 ans après que le responsable de sûreté a quitté ses fonctions.

Droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation et d'opposition

Toute personne concernée peut demander quelles données à caractère personnel la concernant sont traitées par la DAC. Toute personne concernée a le droit de demander la rectification ou l'effacement ou la limitation du traitement des données à caractère personnel la concernant et le droit de s'opposer au traitement.

Droit de retirer le consentement à tout moment

Si le traitement des données à caractère personnel est fondé sur le consentement de la personne concernée, celle-ci a le droit de retirer ce consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Right to lodge a complaint with a supervisory authority

The data subject has the right to lodge a complaint with the national supervisory authority CNPD (*“Commission nationale pour la protection des données”*, <https://cnpd.public.lu/en.html>).

Nature of requirement to provide personal data and possible consequences of failure to provide these data

The provision of personal data is a statutory requirement. The data subject is obliged to provide these data in order to obtain ACC3 or RA3 validation. Failure to provide these data will prevent this validation.

Existence of automated decision-making

Personal data processed by the DAC are not subject to automated decision-making.

Droit de réclamation auprès d’une autorité de contrôle

La personne concernée a le droit d’introduire une réclamation auprès de l’autorité nationale de contrôle CNPD (*« Commission nationale pour la protection des données »*, <https://cnpd.public.lu/fr.html>).

Nature de l'exigence de fourniture de données personnelles et conséquences éventuelles d'une non-fourniture de ces données

L’exigence de la fourniture des données à caractère personnel revêt un caractère réglementaire. La personne concernée est tenue de fournir ces informations afin d’obtenir la validation de sûreté aérienne en tant qu’ACC3 et RA3. Le fait de ne pas fournir les données à caractère personnel requises à la DAC fera obstacle à cette validation.

Existence d’une prise de décision automatisée

Les données à caractère personnel traitées par la DAC ne servent pas à la prise d’une décision automatisée.

